



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assainissement

Question écrite n° 101404

## Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques pour la filière oléicole. Les professionnels de ce secteur d'activité, qui regroupe en France plus de 20 000 producteurs d'olives et près de 300 ateliers de transformation, craignent que ce projet ne vienne à l'encontre de leurs objectifs de développement, lesquels font l'objet du soutien des pouvoirs publics et des autorités européennes. En effet, l'augmentation envisagée de la redevance aux agences de l'eau pourrait pénaliser les ateliers de transformation, jusqu'ici exonérés de cette redevance grâce aux investissements réalisés dans l'épuration des résidus. Aussi, il lui serait agréable de connaître les mesures qu'il entend prendre en vue de concilier le maintien économique de la filière avec la préservation de l'environnement.

## Texte de la réponse

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qui est en cours d'examen par le Parlement, prévoit deux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour pollution non domestique de l'eau. Il s'agit soit des rejets réels, soit de la différence calculée entre la pollution brute théorique de l'activité et la pollution évitée chaque année par les systèmes de dépollution mis en place. Dans les deux cas, les efforts de réduction des pollutions sont pris en compte, ce qui n'était pas le cas auparavant. Quelques entreprises vont voir leur redevance progresser et un dispositif d'étalement de cette hausse est prévu pour ne pas les pénaliser. S'agissant des entreprises oléicoles, les nouvelles modalités de calcul de la redevance sont plus favorables aux entreprises dont le fonctionnement est saisonnier. Selon leur production, leur redevance devrait baisser de 30 % à 50 %. Le Gouvernement est favorable à cette modification. Il appartient au Parlement, lors du second examen du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, d'en débattre.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101404

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 2006, page 7922

**Réponse publiée le :** 3 octobre 2006, page 10317